

# CGV RADIO AUDIO – Avenant 2 2026



CONDITIONS COMMERCIALES DE PUBLICITÉ

RADIO

**MULTIVILLES**

## **8. GESTION CENTRALISEE :**

**-3%**

Cette remise s'applique sur le chiffre d'affaires net facturé, à l'exclusion de tous les frais de diffusion et de tous les frais techniques, des annonceurs transitant par un mandataire, y compris pour les établissements publics à caractère industriel ou commercial. Elle n'est accordée que si LAGARDÈRE PUBLICITÉ NEWS est en possession d'une attestation de mandat conforme. Elle n'est acquise qu'à la condition que le mandataire assure la gestion, le suivi et le règlement des factures pour le compte de l'annonceur.